

Journées nationales des industriels

Actualité DGOS

DGOS /SDPF5

21 novembre 2019

Action 14

Programme e-parcours



Outiller la coordination transversale du parcours de santé de l'utilisateur en appui aux organisations territoriales coordonnées



- **150 M€** consacrés au déploiement des services numériques de coordination en soutien aux organisations territoriales de santé entre **2018 – 2022**

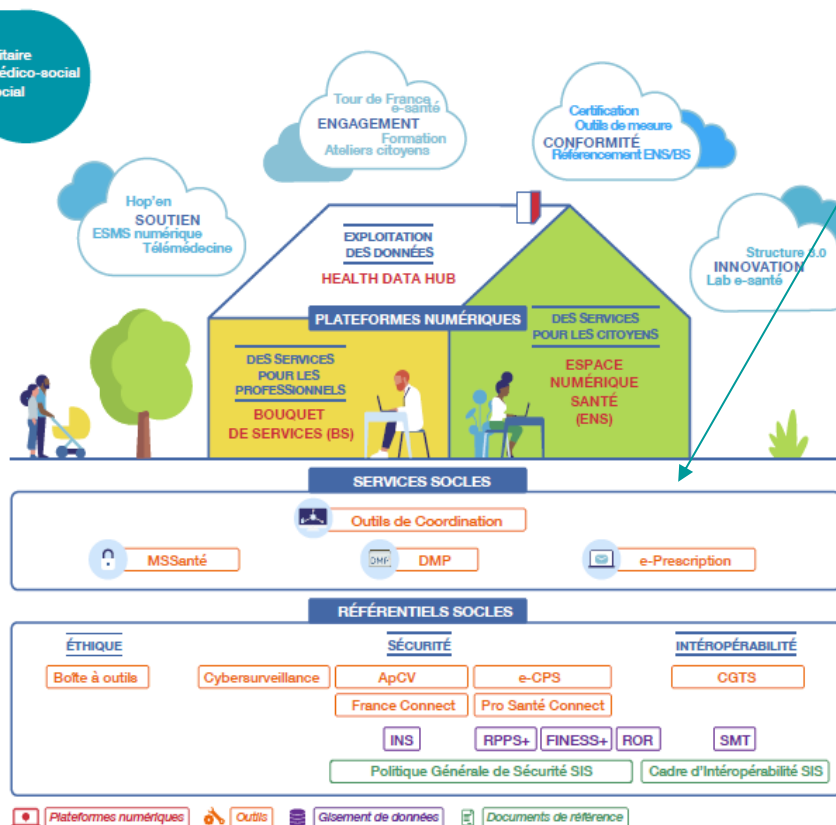
- Les DAC
- Les CPTS et collectifs de soins de type « article 51 »



- Développer et simplifier les liens entre **les professionnels exerçant dans les secteurs sanitaire, médico-social et social dans une logique de prise en charge décloisonnée**,
 - Via le déploiement et l'usage de **services numériques d'appui aux parcours et de services socles** (DMP, MSS, e-prescription, référentiel d'identification des acteurs tels que le ROR et les annuaires régionaux...),
 - En articulation étroite avec l'ouverture des SIH vers la ville et le médicosocial (HOP'EN) et les services présents en région (télémédecine...).
- Réussir la **transformation numérique du parcours de santé** dans les territoires, en lien avec la mise en place de **l'espace numérique de santé de l'utilisateur**
- Contribuer à **l'architecture cible des systèmes d'information de santé** développée par la DNS, et particulièrement le bouquet de services numériques aux professionnels

ACTION 14 : LE PROGRAMME E-PARCOURS

LES SERVICES NUMÉRIQUES DE COORDINATION



Bouquet de services numériques territoriaux de coordination autour de l'utilisateur et du patient

- Outil de coordination (PPS dynamique, cahier de liaison, gestion d'alerte, notification d'événements), articulé avec le **DMP**
- Réseau social entre professionnel autour du patient complémentaire **aux messageries sécurisées de santé et en lien avec le ROR**
- Repérage et évaluation du patient,
- Outils d'aide à l'orientation / programmation,
- Agenda patient
- Fédération des agendas PS,
- Pilotage et gestion des ressources du dispositif



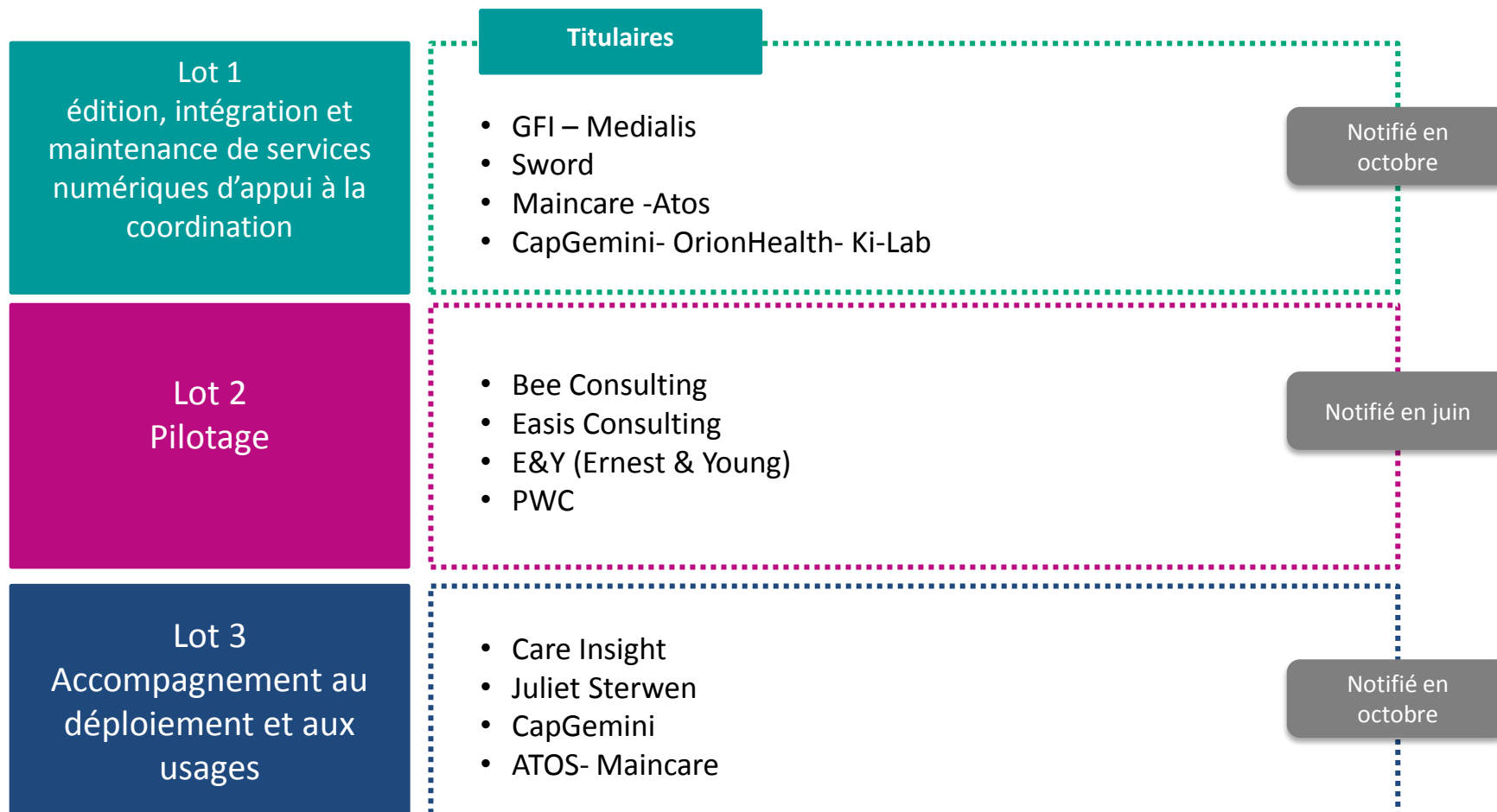
Des services aux professionnels accessibles via des points d'accès à synchroniser avec les modalités de mise en œuvre du bouquet de services pro

Un dossier usager et des accès à synchroniser avec l'espace numérique de santé



ACTION 14 : LE PROGRAMME E-PARCOURS

LES TITULAIRES RETENUS DANS L'ACCORD-CADRE NATIONAL



➤ Une procédure mobilisant fortement les professionnels et les institutions régionales dans un comité de sélection réuni à toutes les étapes de choix (22 membres)

Action 19

Programme HOP'EN



La feuille de route pour le développement du système d'information de production des soins à l'hôpital



- Période **2018 – 2022**



- Concerne plus de **3 000** établissements de santé

- **420 M€** consacrés au financement à l'usage



- La feuille de route fixe les **priorités** et les **objectifs** à **5 ans**

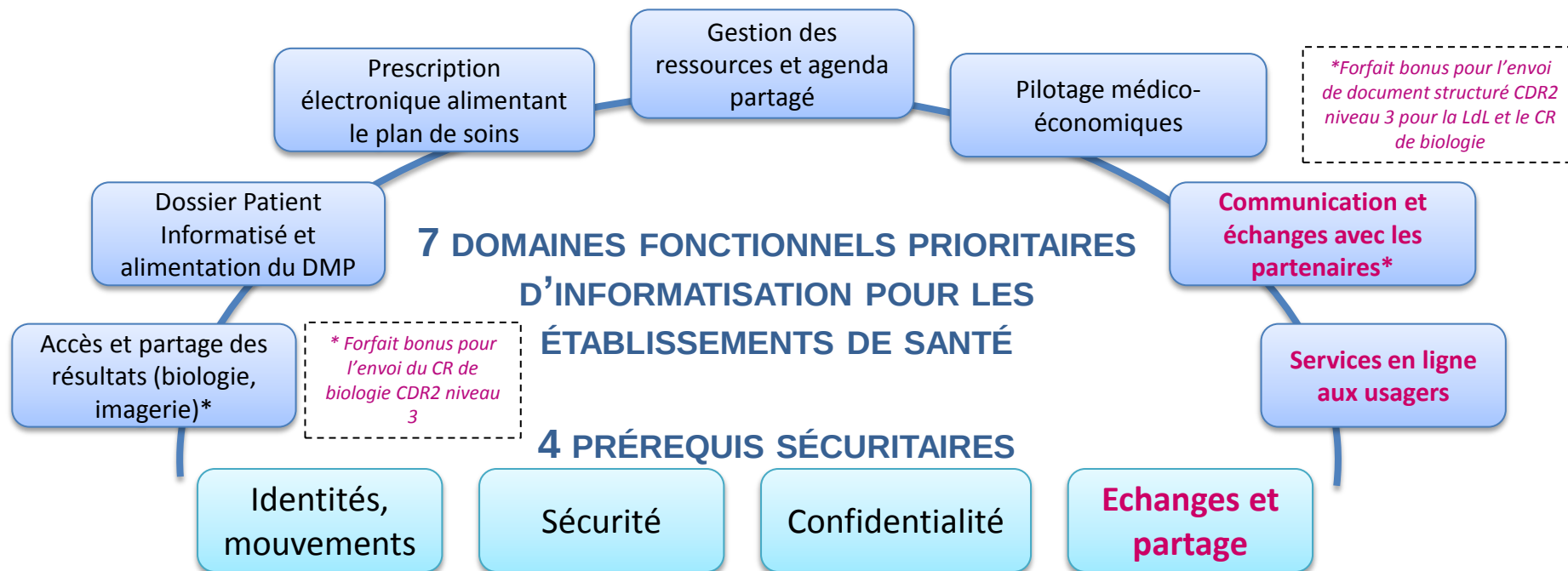
- Elle comporte **7 leviers opérationnels**



Gouvernance, compétences, partenaires, financement, accompagnement, pilotage et communication, recherche et évaluation

Page internet :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/e-sante/sih/hopen>



Développer les usages et les bonnes pratiques du numérique dans la production des soins à l'Hôpital et s'inscrire dans la coordination territoriale des soins (GHT et Parcours)



e-parcours



Coordination
territoriale
des soins



Rendez-vous
Préadmission
Paiement en ligne⁸

ACTION 19 : LE PROGRAMME HOP'EN RÉPONSES À L'AMI - CHIFFRES CLÉS



- **2 430** établissements répondants (soit **76%** des établissements référencés en France via l'observatoire oSIS)



- Positionnement sur **2 à 3** domaines par établissement en moyenne

↳ **6589** « dossiers » renseignés

- Domaines les plus « convoités »

↳ D2 - Développer le **dossier patient** informatisé et interopérable et le DMP

1679 réponses – 25% du total des réponses

↳ D6 - **Communiquer et échanger** avec les partenaires

1229 réponses – 19% du total des réponses

- Sélection des dossiers par les ARS (en cours)

Cf Instruction de lancement du programme HOP'EN

5.3.1. Les conditions de financement :

....

*Les éditeurs des applications mises en œuvre dans le cadre du projet sont référencés dans la base RELIMS (Référencement des Editeurs de Logiciels et Intégrateurs du Marché de la Santé) de la DGOS et **doivent être engagés dans la démarche de certification « Qualité Hôpital numérique » (QHN) ;***

Formalisme

Cet engagement se formalise par un document type que devra joindre l'établissement à sa candidature dans le cadre du programme. Ces candidatures interviendront pour la plupart à **partir de septembre 2019.**



La DGOS va proposer un document type. Il sera également possible de formaliser cet engagement dans RELIMS